

Acte rendu exécutoire par transmission
en Sous-préfecture d'Aix en Provence

Le

18 DEC. 2015

communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B709

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur de propriétaires occupants

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyoubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(s) avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(s) :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

04_1_06

BUREAU DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur de propriétaires occupants
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la politique de soutien à l'amélioration de l'habitat privé, il est proposé d'attribuer 6 179 € en faveur de propriétaires occupants.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté du Pays d'Aix soutient l'amélioration de l'habitat privé et s'associe aux objectifs prioritaires pour la réhabilitation des logements du parc privé fixé par l'ANAH.

Dans ce cadre, les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par l'Agence nationale de l'habitat après avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués annuellement.

À cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées annuellement auprès de la CLAH sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location et fixées dans un programme d'actions.

Par délibération n°2007_A126 du 12 avril 2007, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements privés pour les propriétaires occupants, sur condition de ressources, en complément des aides de l'ANAH.

Dans le cadre de son Plan Climat, la CPA a, par ailleurs, fixé des objectifs de rénovation énergétique pour tous les propriétaires de la CPA. Des aides ciblées exclusivement sur les travaux les plus efficaces en terme d'économie d'énergie et financières ont été mises en place par le Conseil communautaire du 11 décembre 2014 (délibération n°2014_A273). Ainsi, pour les propriétaires occupants éligibles à la prime « habiter Mieux » de l'ANAH, une prime pouvant atteindre jusqu'à 500 € a été mise en place.

Les aides seront attribuées aux propriétaires occupants au vu des attestations de versement de la participation de l'ANAH. En cas de dépassement du plafond d'attribution des aides publiques (80 % ou 100 % du montant des travaux), la CPA se réserve le droit d'écarter son aide.

Suites aux décisions prises au sein de la CLAH, la participation de la CPA est sollicitée sur les dossiers suivants pour un montant total s'élevant à 6 179€.

OPERATEUR	NOM DU DEMANDEUR	PRENOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DEMANDEUR	CODE POSTAL	COMMUNE	NATURE TRAVAUX	Descriptif des travaux	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	MONTANT DEPENSE SUBVENTIONNEE	SUBVENTION ANAH ACCORDEE	PART CPA	SUBVENTION CPA	ASE ANAH	AIDE ENERGIE CPA	SUBVENTION TOTALE ACCORDEE	% DE SUBVENTION TOTALE	PO RESSOURCES MODESTES	PO RESSOURCES MODESTES
PACT	SQUILLACE	RICHARD	13 RUE DU BERGERET	13170	LES PENNES MIRABEAU	Adaptation SDB	remplacement baignoire par bac douche avec siège et barre.	5 387,00 €	5 387,00 €	2 694,00 €	10 %	539,00 €			3 233,00 €	60 %		1
PACT	SAIDI	SAFIA	12 RES LES SANTOLINES	13120	GARDANNE	Adaptation SDB	Remplacement de la baignoire par un bac douche avec siège et barre	5 750,49 €	5 750,00 €	2 641,00 €	10 %	575,00 €			3 216,00 €	56 %		1
PACT	ROLDAN MARTINEZ	FERNANDO	13 RUE LAURENT FAUCHER	13100	AIX EN PCE	Adaptation SDB	Remplacement de la baignoire par un bac douche et élargissement prote sdb	7 238,00 €	7 238,00 €	3 290,00 €	10 %	724,00 €			4 014,00 €	55 %		1
PACT	TAGUELMINT	SALAH & OURDIA	194 AV MARTIN LUTHER KING L'IS LES PLANTERS	13127	VITROLLES	Adaptation SDB-WC	remplacement baignoire par receveur de douche avec siège et barre. WC pour PMR.	3 111,91 €	3 111,00 €	1 414,00 €	10 %	311,00 €			1 725,00 €	55 %		1
PACT	KASPARIAN	OSANA	6 RUE DES CANARIS LOT. LES BOUROUMETTES	13170	LES PENNES MIRABEAU	Adaptation SDB	remplacement baignoire par receveur de douche avec siège et barre.	12 254,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €	10 %	800,00 €			4 800,00 €	39 %		1
PACT	GIORDANO/JOUVIA	VICTORINE	3 AVENUE FREDERIC MISTRAL	13109	SIMIANE	adaptation sanitaire	création de wc et salle d'eau adaptée en res de chaussée	2 230,00 €	2 230,00 €	780,00 €	10 %	223,00 €			1 003,00 €	45 %		1
PACT	HOURMANT	SIMONE	7 LOTISSEMENT LES CIGALES	13109	SIMIANE	ISOLATION THERMIQUE	REMPLACEMENT FENETRES ISOLATION TOITURE ET PANCHER REMPLACEMENT CHAUFFAGE	27 300,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	10 %	2 000,00 €	2 500,00 €	500,00 €	15 000,00 €	56 %		1
PACT	FLORIMOND	LUCIENNE	55 HAMEAU BIVER	13120	GARDANNE	Adaptation	création de wc et salle d'eau adaptée en res de chaussée	5 575,00 €	5 068,00 €	1 774,00 €	10 %	507,00 €			2 281,00 €	41 %		1
											TOTAL	5 679,00 €		500,00 €	35 272,00 €			
											TOTAL CPA			6 179 €				

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2007_A126 du Conseil communautaire du 12 avril 2007 relative au principe d'intervention financière en faveur des propriétaires occupants en complément des aides de l'ANAH ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux personnes morales (privées ou publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associés d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2014_A273 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014, relative à l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Dispositif d'aides à la rénovation énergétique des logements privés ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 3 décembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide d'un montant de 6 179€ aux propriétaires occupants concernés mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Habitat.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur de propriétaires occupants

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015